
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 29 avril 2024

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE,

Excusée : Angélique DE SOUSA DA SILVA

Pouvoir : Ginette VIGNAUD donne pouvoir à Yvon CREMOUX, Stéphane LOISEAU donne pouvoir à Michel BOUTANT,

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Yvon CREMOUX - Eric QUINTANE - Marie-Jo BUHAJ - Vincent DELAHAYE - Nadia MOREL - Claude BARON - Pascal BIGOT - Catherine MAHE - Martine VALLADEAU - José DELIAS – ROMAIN Axel-Bernard

Secrétaires de Séance : Martine VALLADEAU – Marie-Chantal DUFRONT

Le maire présente l'ordre du jour au Conseil Municipal qui est adopté à l'unanimité.

1) Délibération : arrêt projet des zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Il précise que le conseil municipal donne un avis, les services de l'état seront au final les décisionnaires. En effet les objectifs de réduction des énergies fossiles ainsi que de la souveraineté énergétique de la France définissent les enjeux de ce type de délibération.

Cette délibération a été construite à partir de la réunion publique pilotée par le CRER (Centre régional des Energies Renouvelables) ainsi que du questionnaire distribué à la population de Chabonais.

Monsieur le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire Photovoltaïque au sol ou agrivoltaïque : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération concernant uniquement les terrains non valorisés jusqu'à maintenant et non valorisables sur le plan agricole,
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et au-dessus de surfaces imperméabilisées : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération dans l'ensemble de la commune,
- Solaire Thermique au sol, sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération dans l'ensemble de la commune,
- Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de station d'épuration) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette énergie,
- Éolien : il est décidé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette énergie,
- Biomasse (y compris biocarburants) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette énergie,
- Géothermie (y compris PAC géothermique) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération dans l'ensemble de la commune,
- Pompes à chaleur aérothermique : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette énergie,

- Hydroélectricité : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le linéaire de la Vienne traversant la commune de Chabanais,
- Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dits de récupération : il est proposé ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette énergie.

Après échange, et ajustements de la délibération, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Demande de dérogation autorisant une construction hors des parties urbanisées de la commune

Monsieur le maire présente le projet d'un particulier d'installer sur un terrain privé situé sur la parcelle AI 37 route de Rochechouart 5 habitations légères à vocation de loisirs.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Vote des subventions aux associations

M. Quintane présente les subventions aux associations pour l'exercice 2024, un tableau comparatif entre 2023 et 2024 a été distribué aux élus. M. Bernard et M. Delahaye ne participent pas au vote étant membres de l'exécutif de l'ACAI et de l'AAPECL.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4) Adressage, protocole de mise à jour à La Tuilière, commune de Chabanais

Le maire présente la délibération. Il s'agit d'un hameau avec une maison située à cheval sur la commune de Chabanais et celle de Saint Quentin sur Charente. Il est proposé d'attribuer le numéro 1 pour cette maison isolée.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5) Délibération admission en non-valeur

Les états de présentations et d'admissions en non-valeur transmis par le Service de Gestion Comptable de Confolens retrace les créances irrécupérables depuis l'exercice 2014. Ces créances regroupent la cantine, le centre de loisirs, les garderies. Le montant total s'élève à 3 341,95 euros.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Projet Ages et vie : le projet est en cours d'étude au niveau du département.

Protection incendie : cela incombe à la commune. M. le Maire suggère l'acquisition d'une bâche à incendie au niveau de Savignac et La Tuilière. Le coût de celle-ci serait supporté pour I/3 par l'exploitant, 1/3 par Chabanais et I/3 par la commune de St Quentin.

M. le Maire indique que nous recevrons un TIG dans le courant du mois de mai, pour un total de 70 heures (2 semaines).

Frairie de la Pentecôte : Calitom ajoutera une dizaine de poubelles. Des toilettes supplémentaires seront installées. Chaque forain est invité à participer à l'effort de propreté. M. le Maire signale qu'il a demandé aux forains une participation au feu d'artifice pour un montant de 3 000 euros. Tous les branchements électriques seront vérifiés par un établissement spécialisé comme l'APAVE, afin que

ceux-ci soient effectués dans les règles de sécurité. Une déviation sera mise en place le samedi soir, du dimanche midi au dimanche soir et éventuellement le lundi après-midi si besoin. Il a été demandé au SDEG de ne pas fermer l'éclairage public nocturne de la commune dans la nuit du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.

Opération Vélo au quotidien. Il s'agit d'un projet expérimental mis en œuvre par la communauté de communes à l'automne pour toutes personnes travaillant dans Chabonais qui souhaiteraient utiliser ce moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail ou autre...

Projet à la demande du gérant du camping d'Exideuil : proposition d'installer une base nautique avec des canoés et pédalos pendant les deux mois d'été à la hauteur de la rue des Tanneries. Toutes les mesures de sécurité seront prises.

Commémoration des 80 ans de la bataille de Chabonais : Eric Quintane donne le déroulé du programme. Une affiche récapitulera l'ensemble des manifestations qui s'étaleront du Vendredi 2 août au dimanche 4 août. En prévision : Film « La traversée de Paris », puis un autre film retraçant la vie de M. et Mme Béraud, un parcours ludique dans Chabonais, création de lampions et retraite aux flambeaux jusqu'à la stèle du Brédin avec dépôt de bougies, exposition d'une statue en 3D, exposition de véhicules anciens d'époque, dévoilement de pupitres et plaque commémorative, commémoration.

Ecole : Mme Dufont expose l'avancée du projet concernant la mutualisation des services de restauration collège-école. Du matériel (tables, chaises, couverts, bacs en inox) a été acheté pour un montant de 6 025 euros. Un devis est en cours pour l'installation d'un caisson dans la voiture du garde-champêtre afin d'assurer le transport des repas. Il est prévu que les enfants de CM1 et CM2 se rendent une fois au collège en juin pour y déjeuner.

Mme Buhaj pose la question sur QUE FAIRE des poubelles (sacs noirs) qui se trouvent en particulier à l'office du tourisme et ce à longueur de semaine ?

Elle s'interroge également sur l'herbe qui pousse inégalement dans la rue Souchet. En réponse, M. Baron indique que les honoraires du chef de projet n'ont pas encore été réglés dans leur totalité. La question sera donc revue avec lui.

Assainissement rue des écoles : une rupture de la canalisation des eaux usées s'est produite samedi 27 avril. Les travaux sont en cours avec AGUR et M. Logeais.

Intervention de M. Baron : LABBE TP va refaire le passage piéton au niveau de la rue des écoles. Celui-ci effectuera le cheminement (du garage Mourgaud à Super U) dans le courant septembre. Une légère augmentation du devis initial s'élève à environ 150 €.

Toiture de la salle des fêtes, local tennis, portes du stade, peintures au sol, tous ces travaux seront effectués avant les vacances.

M. Logeais épaulera pour les travaux rapides sur les voiries. Certains travaux ont pris du retard, en particulier la pose de la signalétique, car plusieurs employés ont été absents, soit pour cause de maladie ou pour formation.

L'appartement situé rue Jean de la Quintinie, en cours de rénovation est terminé et donc prêt à la location.

M. Le Maire signale que l'Etat met en place un projet sur la Prévention du bruit dans l'environnement. En particulier bruits sonores par rapport à la RN 141. Consultation du public, inscription en ligne ou à Angoulême, du 1 Mai au 30 Juin 2024.

M. le maire aborde la journée des élections européennes qui se tiendra le 9 juin 2024. Il recense les élus présents pour cette journée.

M. le maire signale que les différents boulangers de Chabonais lui ont donné leur planning pour les congés d'été.

M. Axel-Romain Bernard signale un problème avec la commerciale de Média Presse qui sera chargée du nouveau bulletin municipal. Mme Valladeau s'en occupe.

Le Docteur Barry, rencontré il y a peu, confirme la poursuite de son activité.

La prochaine séance se déroulera le jeudi 23 mai à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30

CHABANAIS, le 02 mai 2024

Secrétaires de Séance

Martine Valladeau - Marie-Chantal Dufont



Le Maire

